

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 12.12.24

Budget de résultat et d'investissement 2025

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de résultat 2025

2.1 Préambule

Lors de la séance du 17.09.24, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres CHF 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes-membres. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 2'040'837.50.

2.2 Charges - commentaires

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association (CHF 99'900.-) et le mandat de Mme Anne-Catherine Sutermeister (estimation à CHF 5'000.-), engagée comme cheffe de projet pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance culturelle régionale. Selon la décision du Comité de direction lors de sa séance du 17 septembre 2024, la gestionnaire du fonds verra son contrat augmenté de 0,1 EPT, pour un total de 0,8 EPT. Cette augmentation est expliquée par la charge de travail soutenue en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale mais également la nécessité de mener différents projets pour Coriolis (mise à jour des critères de subventionnement, mise en place d'un site internet, etc.). Quant au mandat d'accompagnement confié à Anne-Catherine Sutermeister, celui-ci devrait être moins important qu'en 2024, les réflexions restantes étant plus de nature institutionnelle que culturelle.
- La rubrique « **Frais administratifs** » a été ajustée à CHF 12'000.- afin de correspondre davantage à la réalité tout en gardant une marge prévue pour différents projets.
- CHF 60'000.- sont attribués à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit CHF 115'000.- de plus qu'en 2023, et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à CHF 70'000.-. Cette augmentation fait suite à la demande de la FEN de retrouver le niveau de subvention atteint avant les années covid, demande présentée au Comité le 6 novembre 2024. Le Comité de direction a accepté d'augmenter la subvention pour 2025, précisant que le montant sera renégocié (à la hausse ou à la baisse) lors de l'élaboration du mandat de prestation 26-28. L'augmentation sera formalisée dans un avenant au Mandat de prestations 22-24 qui prolonge celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 415'000.-. Ce montant permet à Coriolis de justifier une partie de l'apport du Casino à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. En 2024, environ CHF 450'000.- ont pu être octroyés à des infrastructures culturelles régionales, pour des demandes d'un total d'un peu moins de CHF 640'000.-. La subvention à la FEN ayant augmenté, le montant de cette rubrique est limité en conséquence. Plusieurs projets d'envergure régionale sont en cours (CHF 106'154.- sont déjà engagés pour 2025 – première partie du projet du Cirque Toamême de rénovation de l'usine de la Maigrange en centre des arts circassiens et deuxième partie de la subvention au Bilboquet pour l'achat d'un nouveau grill).
- Un montant total de CHF 60'000.- est prévu pour **CULTURE2030** conformément aux buts de Coriolis Infrastructures (Art. 2 al. 2 let. c des statuts). Une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2025. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. Les CHF 30'000.- restant étant destinés aux réflexions sur la gouvernance culturelle ou à la mise en œuvre d'autres projets liés à CULTURE2030.

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 3'037'000.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2025 est de CHF 32,50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'000'000.-, sur la base des versements de 2024. Force est de constater que l'apport du Casino est continuellement en diminution depuis la reprise des activités post-covid.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 3'040'837,50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 3'837,50.

3. Budget d'investissement 2024

3.1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2025 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document, mis en place en 2021, permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations des deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures sur le long terme.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

3.2 Investissements Equilibre et Nuithonie - 2025

En 2025, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de CHF 145'000.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Gestion bâtiment : remplacement des PC et logiciel	CHF	21'000.00
2. Installations sanitaires : remplacement de l'adoucisseur	CHF	20'000.00
3. Vitrages de toits plats : remplacement des vérins hydrauliques	CHF	20'000.00
4. Carrier : production froid	CHF	6'500.00



5. Armoire Stulz : distribution	CHF	1'500.00
6. Révision d'une pompe eau glacée	CHF	2'500.00
7. Révision d'une pompe de chauffage/ventilation salle	CHF	2'000.00
8. Réparation de verres miroirs, WC	CHF	2'500.00
9. Divers et imprévus	CHF	23'000.00
Total Equilibre	CHF	99'000.00

Nuithonie

1. Contrôles électriques tous les 5 ans	CHF	2'500.00
2. Mise aux normes après contrôle yc installation détecteurs	CHF	5'000.00
3. Ascenseur mise à niveau 3G à 5G	CHF	2'000.00
4. Fermeture automatique porte des artistes yc racc. électrique	CHF	4'500.00
5. Peinture murs et portes petite salle	CHF	11'000.00
6. Remplacement porte salle expos coulissante	CHF	3'500.00
7. Pose stores dans Pas Perdus	CHF	17'500.00
Total Nuithonie	CHF	46'000.00

Montant total 2025 subventionné par Coriolis Infrastructures	CHF	145'000.00
---	------------	-------------------

3.3 Fonds de rénovation

Si tous les investissements sont réalisés en 2025, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2024 et 2025, le fonds de rénovation au 31.12.2025 pourrait s'élever à CHF 515'291.-.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- Accepter le budget de résultat 2025 tel que proposé.
- Accepter le budget d'investissement 2025 tel que proposé.

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds